



La cohésion sociale

Dispositif adulte-relais dans la Marne

En début d'année, le Préfet a réuni l'ensemble des adultes-relais de la Marne en présence des 4 sous-préfets d'arrondissement. C'était une première réunion d'animation du réseau des adultes-relais.



traduit non seulement par le maintien du dispositif mais aussi par la création de 3.000 nouveaux postes. Ainsi le nombre de bénéficiaires du dispositif sera porté à 6.000 au 31 décembre 2006.

Dans la Marne, 19 postes adultes-relais (3 hommes, 16 femmes) ont fait l'objet de conventions entre l'Etat et des associations :

7 à Epernay :

1 poste créé le 20 novembre 2003 par l'association l'Accueil St Vincent de Paul, qui accueille des SDF

1 poste créé le 1^{er} août 2002 par l'amicale laïque des écoles Crayères et Fontaine des Bergers : lien avec les écoles

2 postes créés le 2 juin 2003 par le Toit champenois, organisme logeur

3 postes créés les 23 août, 1^{er} septembre et le 15 septembre 2004 par le Mouvement pour l'Egalité et contre le Racisme (MER) situé au quartier Bernon

5 à Châlons-en-Champagne :

2 postes créés les 5 novembre 2001 et 5 novembre 2004 par l'Association Aître : structure d'insertion pour les encadrants techniques

2 postes créés les 21 février 2001 et 17 novembre 2003 par la MJC Vallée Saint-Pierre

1 poste créé le 2 décembre 2002 par le Centre social et culturel du Verbeau

7 à Reims :

1 poste créé le 10 juillet 2001 par l'association Avenir jeunes

1 poste créé le 15 juin 2001 par la Ligue pour l'enseignement, Fédération de la Marne

4 postes créés les 6 juin 2001 et 1^{er} avril 2005 par l'association Femmes relais 51

1 poste créé le 6 janvier 2001 par l'association l'Oasis qui aide les personnes séropositives

Créés par des employeurs du secteur non lucratif, les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes de 30 ans ou plus, sans emploi. Le bénéficiaire conclut un contrat de travail d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle visant à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles (ZUS). L'employeur bénéficie d'un aide annuelle de l'Etat de 17.736,10 € à temps plein.

Les principales missions des adultes-relais portent sur : l'accueil, l'écoute, le rétablissement du lien social, l'information et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches, la facilitation du dialogue social entre les services publics et les usagers et notamment le rétablissement des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants.

Ce dispositif, lancé en avril 2000, n'a démarré véritablement qu'au dernier trimestre de cette même année.

Au départ les associations étaient les principaux employeurs des adultes-relais. Depuis Janvier 2002, cette mesure a été élargie aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Après les événements dans les quartiers de novembre 2005, le Premier Ministre a annoncé le renforcement de la médiation dans les territoires de la politique de la ville, qui se



La cohésion sociale

Un regard sur...

le service départemental des rapatriés de la Marne

Déclinaison départementale de la Mission Interministérielle aux Rapatriés créée en 2002 afin de préparer, en concertation avec les associations représentatives, les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés, le service départemental des rapatriés, directement rattaché au préfet de département, assure :

>> la mise en œuvre, l'animation du dispositif d'accompagnement des Français Rapatriés notamment dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation et du logement en lien avec les chefs de service de l'Etat concernés (Banque de France, DDTEFP, ONAC, ANPE...), les collectivités et les associations représentatives,

>> le suivi des mesures de réparation prises notamment dans le cadre de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés en lien avec le service départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent :

- les mesures de revalorisation de l'allocation de reconnaissance pour les harkis et leurs ayants droit (2.800 € par an

avec possibilité de sortie en capital de 30.000 € ou encore de 20.000 € avec maintien de l'allocation à son niveau actuel) et la poursuite des mesures spécifiques en faveur de leur logement ; les bénéficiaires ont eu à effectuer le choix entre les trois options avant le 1er octobre 2005 et bénéficient de cette mesure depuis 2005 pour les plus âgés,

- celles prises en faveur des orphelins et pupilles de père et de mère harkis qui bénéficieront d'un capital de 20.000 € par fratrie en 2008.

Le service départemental des rapatriés de la Marne est situé le 3, rue Saint-Eloi à Chalons-en-Champagne. Il est ouvert au public le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h et le jeudi de 14 h à 16 h. Une permanence est également assurée à la Mairie de Reims le premier lundi de chaque mois, de 14 h à 16 h. Il est joignable téléphoniquement au 03.26.26.13.32.

Depuis le début de cette année 2006, le service est animé par Monsieur Pierre-Marie Delaborde qui a remplacé Monsieur Mohand Mehni appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Ecole Nationale de Police de Reims : Cérémonie de sortie de la 206^e promotion des élèves gardiens

Renaud DUTREIL, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a présidé, le 14 avril dernier, la cérémonie de sortie de la 206^e promotion d'élèves gardien de la Paix en présence de Bertrand MICHELIN, contrôleur général, directeur adjoint de la D.F.P.N.

Il a, à cette occasion, félicité le major de la promotion, l'élève gardien de la paix Emmanuel VALEMBOIS et lui a remis sa carte professionnelle.



© ENP